

Arrêté ministériel du 17 juin 2026 portant nomination de la Commission de la navigation de plaisance.

*Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,*

Vu la loi modifiée du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales, et notamment son article 32 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Sont désignés comme membres de la Commission de la navigation de plaisance pour un terme de cinq ans, éventuellement renouvelable :

En tant que représentants du ministre ayant les Affaires maritimes dans ses attributions :

- M. Tom Theves, Ministère de l'Économie, membre effectif ;
- M. André Hansen, Commissariat aux affaires maritimes, membre effectif ;
- M. Daniel Huberty, Commissariat aux affaires maritimes, membre effectif ;
- M. Jonathan Schmit, Commissariat aux affaires maritimes, membre effectif ;
- M. Jeff Kaes, Commissariat aux affaires maritimes, membre suppléant ;
- M. Bob Koullen, Commissariat aux affaires maritimes, membre suppléant.

En tant que représentants du ministre ayant les Transports dans ses attributions :

- M. Benoit Omont, Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, membre effectif ;
- M. Kevin Schroeder, Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, membre suppléant.

En tant que représentant du Corps grand-ducal d'incendie et de secours :

- M. Kim Melchers, Corps grand-ducal d'incendie et de secours, expert consultant.

En tant que représentants du Groupe luxembourgeois de croisières et de régates a.s.b.l. :

- M. Claude Muller, membre effectif ;
- M. Claude Christnach, membre effectif ;
- M. Lex Bentner, membre suppléant ;
- M. Nicolas Rod, membre suppléant.

En tant que représentants du Motor Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg :

- M. Nico Ollinger, membre effectif ;
- Mme Adrienne Banz, membre effectif ;
- M. Marc Glodt, membre suppléant ;
- M. Jean-Paul Kohnen, membre suppléant.

En tant que représentants de la Luxembourg Waterski and Wakeboard Federation :

- M. Marc Hilbert, membre effectif ;
- M. Patrick Besch, membre suppléant.

En tant que représentants du SkipperClub Luxembourg a.s.b.l. :

- M. Luc Bertrand, membre effectif ;
- Mme Coralie Putz-Bertrand, membre suppléant.

En tant que représentants de Yacht Crew Luxembourg a.s.b.l. :

- M. Jérôme Schmitz, membre effectif ;
- M. Gérard Souvigné, membre suppléant.

Art. 2.

La Commission de la navigation de plaisance se réunit sous la présidence de M. Tom Theves. En cas d'empêchement de M. Theves, M. André Hansen assurera la présidence.

Art. 3.

M. Daniel Huberty est désigné comme secrétaire de la Commission. En cas d'empêchement, il sera remplacé par un membre représentant le ministre ayant les Affaires maritimes dans ses attributions.

Art. 4.

Le présent arrêté annule et remplace celui du 24 octobre 2025.

Art. 5.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2026.

*Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,*
Lex Delles

